

Dans le cadre de l'Association Sportive du Collège, sous l'égide de l'UNSS, votre enfant peut pratiquer volontairement des activités sportives.

### PROJET D'ACTIVITES SUR LA PAUSE MERIDIENNE\*

(\*Sous couvert de l'évolution du protocole sanitaire lié à la pandémie)

Les élèves pratiquent une ou deux activités tout au long de l'année le midi à partir du 05 septembre. Les externes peuvent déjeuner occasionnellement au restaurant scolaire en formulant une demande écrite auprès de la gestionnaire pour accord. **Les tickets doivent être achetés auprès du service intendance avant le repas. Aucune avance ne sera accordée.** Les inscriptions se font à l'horaire des activités dans la limite des places disponibles :

**TENNIS DE TABLE :** Le mardi et le vendredi de 12h45 à 13h30

**FITNESS (STEP-AERO) :** Le lundi de 12h45 à 13h30

### PROJET D'ACTIVITES MULTISPORTS DU MERCREDI \*

(\*Sous couvert de l'évolution du protocole sanitaire lié à la pandémie)

Les activités varient au cours de l'année par périodes successives :

**1er Semestre :**

- Sports collectifs : Handball, Basket-ball, Ultimate, Volley ball, Futsal ;
- Cross-countries.
- Activités de Fitness.

**2ème Semestre :**

- Sports de raquettes : Tennis de table ou Badminton ;
- Escalade et Raid Nature.
- Activités de Fitness.

### Fonctionnement :

Ces activités sont animées par les professeurs d'EPS du collège et les calendriers de rencontres sont fixés avec les collèges de notre district (Weissman / Villaret, Tolstoï, Coulaïnes, Epine) et au plan départemental. Des ajustements sont possibles à la demande.

Les entraînements et inscriptions se dérouleront au collège jusqu'au 05 octobre entre 13h30 et 15h pour la catégorie Benjamin(e) (élèves nés en 2012, 2011, 2010) et entre 14h30 et 16h00 pour les catégories des Minimes (nés en 2009, 2008) et Cadets (élèves nés en 2006 et avant).

Les rencontres et entraînements suivants auront lieu à partir de novembre selon un calendrier qui sera fourni aux élèves et consultable sur e-lyco pour chaque période. Le programme est affiché chaque semaine sur le tableau de l'A.S. du collège avec les éventuelles modifications.

Les élèves se rendent, par leurs propres moyens et **sous la responsabilité de leurs parents**, sur les lieux de rencontres proches (collèges Weismann, Tolstoï – un plan est disponible) ou au point de rendez-vous du transport collectif (le plus souvent à l'arrêt de bus « *Perdrix* » de la ligne 9, angle Prémartine - Savornan de Brazza) pour les déplacements plus longs. Ils sont alors pris en charge par un professeur d'EPS.

### MODALITES D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, l'élève doit :

- Faire remplir par le responsable légal **l'autorisation de faire prodiguer les soins médicaux utiles en cas de nécessité** (formulaire fourni par l'A.S.) et précisant la ou les activités choisies, et **l'autorisation de reproduction de l'image**.

- Régler **une cotisation annuelle de 25€** (chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Collège Roger Vercelet). Bons CAF et chèques « collèges 72 » acceptés.

**L'Assemblée Générale de l'A.S. aura lieu le mercredi 05 octobre 2022 de 14h45 à 15h30.**

Le président de l'association sportive et les enseignants animateurs

